

27 juillet 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BARDET, Maire.

Présents: Alain BARDET – Monique PAPOT-LIBERAL - Jean-Paul BONNAUD - Sandrine DOMINGUES - Emilie SAPIN - Bernard DEPORTE - Eddy RENAUD – Didier CONNES – Alexis DURANTET - Olivier BERCHOUD - Daniel GROSBELLET– Murielle MONGUILLON.

Absent : Rémy CAVAILLES – Catherine MARSAY - Philippe DURON

Secrétaire : Olivier BERCHOUD

Bar restaurant

Monsieur le maire rappelle qu'il est en liquidation judiciaire – il ne reste que les tables, les chaises, et le bar qui appartiennent à Mme Lafond.

Suite à la dernière réunion, il y a donc eu 8 candidatures, 4 ont été reçues par une commission, et 2 se sont présentés ce soir.

Il en résulte que certains candidats pensent que c'est une location-gérance, or dans ce cas de figure le loyer ne serait pas le même. La commune n'a pas jusqu'à aujourd'hui investit dans le matériel de cuisine ou le mobilier pour que le repreneur s'investisse dans son projet et se responsabilise et ne trouve pas tout prêt en arrivant.

Le conseil souhaite avoir un devis de matériel de cuisine. Monsieur le maire précise qu'une offre a été faite pour la reprise du matériel existant.

La décision est mise en attente.

Lotissement Les Courreaux

Une réunion a eu lieu avec le bureau Réalités – les modifications de la dernière séance du conseil ont été apportées.

Projet : 14 lots – entrée bateau de 2.5 m commune à 2 parcelles – 14 places de stationnement – clôture obligatoire de 1.80 m de haut maxi avec 3 rangs de moellons + grillage et haie tolérée – voir si boîtes aux lettres groupées – prévision de 2 parcelles en locatif – pas de maison à étage – récupération des eaux pluviales à chaque parcelle – retrait de construction par rapport au voisin sur limite ou à 2 m

Prochaine réunion le 04 septembre à 14 h 30 avec les organismes partenaires.

La Cure

Les plans de l'architecte sont présentés.

Mme Domingues constate qu'il n'a pas pris en compte ses remarques concernant l'aménagement du logement dans le cadre d'une MAM, à savoir espace cuisine avec vue sur le reste de la pièce.

Après réflexion, les modifications suivantes sont apportées et correspondent aussi bien à un logement qu'à une MAM : sanitaire à la place de la cuisine, laquelle passe de l'autre côté du mur et ouverte sur la pièce de vie – et chambres dans l'agrandissement.

Prochaine réunion avec architecte et économiste le mardi 1^{er} août à 9 h.

27 juillet 2017

Adressage

Il arrive à son terme. Des devis pour les n° de maisons ont été demandés à 3 entreprises soit 355 n° (9 à 1 chiffre + 1 bis – 68 n° à 2 chiffres – 188 n° à 3 chiffres + 2 bis et 86 n° à 4 chiffres + 1 bis)

Le modèle suivant est retenu : acier émaillé - fond bordeaux – filet blanc ombré – chiffre blanc ombré – perçage 2 trous

C'est l'entreprise Signaux Girod qui est retenue pour un montant TTC de 3052.31 € compte tenu que le format des plaques est différencié (3 longueurs) suivant le nombre de chiffres.

Questions diverses

- Mme Sapin demande si une réponse a été faite quant à la question de l'enseignante de maternelle pour avoir une ATSEM l'après midi ? (voir dernier conseil d'école)

☞ *La réponse est non - on ne peut pas encore augmenter les effectifs pour une classe qui n'est pas sûr de perdurer.*

Il est fait remarquer que l'école demande tout le temps quelque chose de plus chaque année !

- Fibre optique : pourquoi la tranchée commencée route de Roanne du sacre à la Croix de la Perche n'a pas été continué sur Balière au lieu de mettre des poteaux

☞ *Cela coûte trop cher – il faudra poser la question à la réunion publique*

Réunions prévues : conseil municipal le 06 septembre
PLU le 04 septembre à 9 h
Lot Les Courreaux le 04 septembre à 14 h 30
Commission cantine le 04 septembre à 20 h 30

La séance est levée à 23 h 30